

LA COMPTABILITE PUBLIQUE : LES FONDAMENTAUX

DUREE	4 jours
DATES	11, 12, 13, 14 octobre 2010
LIEU	Institut régional d'administration de Nantes
INTERVENANTE	Anne-Marie PEREZ, Agent comptable

OBJECTIFS

Connaître le contexte législatif et réglementaire de la comptabilité publique.
Appréhender les dispositifs et procédures budgétaires et comptables dans son activité.
Travailler plus efficacement dans son service avec les interlocuteurs du secteur public.

PUBLIC : Tout agent exerçant des fonctions budgétaires ou comptables.

PROGRAMME

Introduction : rappels sur la LOLF et sur la RGPP.

Préparation budgétaire : le rôle des acteurs

- les acteurs d'administration centrale : responsables de programme, direction financière et direction du budget,
- les acteurs de l'administration déconcentrée : les responsables de BOP, d'UO, le préfet.

Calendrier et nomenclatures budgétaires et comptables

- la budgétisation des programmes, des BOP et UO,
- les programmes/actions/sous-actions déclinés dans les BOP et les UO,
- les titres, les catégories, les classes et les comptes,
- l'articulation entre la nomenclature budgétaire et la nomenclature comptable.

Les nouveaux référentiels de budgétisation et les outils d'explication des crédits

- présentation générale du nouveau régime AE et CP,
- le plafond ministériel d'emplois,
- les objectifs et indicateurs de performance,
- la justification au premier euro : de nature analytique des dépenses et de nature synthétique.

La mise en place des crédits et des règles de gestion

- la ventilation des crédits (AE et CP) au profit des responsables de BOP,
- la mise à disposition des crédits au profit des responsables d'UO,
- la fongibilité asymétrique des crédits,
- la gestion de la masse salariale et des ETPT.



Les phases de la dépense

- la réservation de crédits : les tranches fonctionnelles en dépenses d'investissement,
- l'engagement juridique - le service fait - la demande de paiement.

Les recettes affectées

- les fonds de concours - les attributions de produit - les rétablissements de crédit.

Le pilotage du suivi

- le dialogue de gestion infra-annuel,
- les outils informatiques du suivi de l'exécution.

Les comptabilités de l'Etat et le contrôle interne comptable

- la comptabilité budgétaire - la comptabilité générale de l'Etat - le contrôle interne comptable.

MÉTHODE : Pédagogie active, apports méthodologiques, cas pratiques et/ou quizz.